

# Renforcement de la ligne électrique très haute tension entre Lille et Arras

Ligne 400 000 Volts  
entre les postes d'Avelin et Gavrelle

DÉBAT  
public

## CAHIER D'ACTEURS

15

# Un projet incompatible avec les enjeux de la transition énergétique



## CAP 21 Nord-Pas de Calais

CAP21 (Citoyenneté, Action, Participation pour le 21ème siècle) est le mouvement écologiste, humaniste et citoyen présidé par **Corinne Lepage**, avocate, députée européenne et ancienne Ministre de l'Environnement, aujourd'hui candidate à l'élection présidentielle de 2012.

Les objectifs de CAP21 sont de **promouvoir les valeurs humanistes et écologistes** en replaçant les questions liées à la citoyenneté, à la démocratie participative et au développement durable au cœur du débat politique et de l'activité économique

Coordonnées

Siège national :  
24 rue de Silly  
92100 Boulogne-Billancourt

www.cap21npdc.net  
Mail : cap21npdc@voila.fr

Au fil des 3 réunions publiques auxquelles nous avons assisté, et suite à une lecture attentive du document du maître d'ouvrage, CAP21 a pu cerner plus précisément les enjeux du projet de reconstruction de la ligne THT entre Avelin et Gavrelle.

Entre les motivations annoncées par RTE et les craintes légitimes des populations des territoires traversés, nous tenons à faire part de notre **opposition à ce projet**.

Nous contestons l'opportunité supposée d'un projet présenté comme une nécessité pour le développement des énergies renouvelables ou encore comme une sécurisation d'un approvisionnement au meilleur prix.

Le modèle de production électrique actuel, organisé en grosses unités de production, nucléaires de surcroît, suggérant des autoroutes de transport, n'est plus pertinent pour impulser, dès aujourd'hui, la **décentralisation énergétique** dans notre pays et dans nos territoires.

Nous plaçons pour un **aménagement énergétique et électrique de nos territoires** constitué de nationales et de départementales et non de ces autoroutes de transport à THT qui balafrent nos paysages et encouragent tous les gaspillages, en exposant les populations et l'environnement à des risques ingérables à court, moyen et long terme.

**cndp**  
Commission particulière  
du débat public  
Lille-Arras THT

[www.debatpublic-lillearrastht.org](http://www.debatpublic-lillearrastht.org)

## Ne confondons pas **énergie** et **électricité**

La confusion entre énergie et électricité est entretenue dans le document du maître d'ouvrage lorsque RTE justifie le projet par l'évolution de la politique énergétique européenne notamment les objectifs de 3x20 du "Paquet Énergie Climat".

Il est question dans cet engagement européen pris par la France de 20% d'énergies renouvelables qui deviennent pour RTE, 20% d'électricité renouvelable.

Rappelons que si l'électricité est bien à 78% d'origine nucléaire, cette électricité ne représente en réalité que 20% de l'énergie finale consommée.

D'autre part, toujours dans ce paquet "Énergie Climat", il est également question de 20% d'efficacité énergétique alors que RTE estime que la demande énergétique ira croissante dans les années qui viennent.

Nonobstant la fermeture prévisible de 3 réacteurs à Gravelines sur la période, c'est bien la demande d'électricité qui devrait baisser et ne pas justifier du renforcement de la ligne.

## Le renouvelable n'est pas intermittent, il est variable et prévisible

Les sources renouvelables des "nouveaux volumes" d'électricité à transporter ne sont pas clairement indiquées sur la période de l'ouvrage, alors que ces sources se complètent ou s'additionnent parfois et commencent même à se stocker.

RTE nous assure vouloir gérer les contraintes de l'intermittence des énergies renouvelables. Nous soutenons qu'il est plus simple de gérer leur variabilité et leur

prévisibilité. D'autant que la **variabilité** à l'échelle d'une région est assez lente (le vent ne tombe pas brutalement et la nuit non plus). Quant à la **prévisibilité**, elle s'est grandement renforcée là où une panne instantanée sur d'autres installations peut toujours arriver sur les énergies "traditionnelles".

## Développer des énergies renouvelables sans transporter de l'électricité



Quand on évoque la question du développement des énergies renouvelables, il est plus souvent question de **biomasse** qui n'a pas vocation à être transformée en électricité mais plutôt en chaleur (chaleur qui représente, elle, 40% de l'énergie finale consommée).

Le développement des énergies renouvelables ne se traduira donc pas forcément par une augmentation des flux d'électricité sauf à satisfaire aux grands échanges européens dont il est en fait essentiellement question ici beaucoup plus que les enjeux tout à fait louables annoncés au départ du projet, à savoir la sécurité d'approvisionnement et le développement des énergies renouvelables)



## Impulser la **décentralisation énergétique** en favorisant l'**auto-consommation**

Le meilleur moyen de limiter les nouvelles constructions est de travailler à l'échelle territoriale sur la **production décentralisée**, la **maîtrise de l'énergie**, l'**équilibre des réseaux de distribution intelligents** (smart grids), et l'**interconnexion des différents réseaux** de transport sur les **puissances actuelles**.

Nous pensons que notre modèle de production énergétique et électrique doit se décentraliser pour répondre au plus près à l'**équation production - consommation** en développant enfin l'**autoconsommation**, le réseau n'étant là que pour évacuer ou fournir la différence entre la production et la consommation.

Le modèle de transport que RTE souhaite développer avec ce projet de doublement de la ligne Avelin Gavrelle n'est

pas cohérent avec la diversification attendue du modèle de production électrique de demain, que celle-ci ait lieu dans 6 mois ou dans 5 ans.

Nous passerons alors d'un modèle électrique centralisé autour de 19 sites à une **multitude de sources d'approvisionnement de moyenne puissance** qu'il nous faudra bien interconnecter pour répondre d'une part aux **contraintes d'intermittence de certaines énergies renouvelables** mais également par **solidarité** entre les territoires y compris européens.

## Des **paysages exceptionnels sacrifiés** au nom d'une **logique économique**

Les deux variantes du projet traversent le **Bassin Minier** (en cours de classement UNESCO), la **Pévèle** et d'autres territoires urbanisés ou non et engagés dans **des trames vertes et bleues**.

Nous rejoignons totalement les inquiétudes relayées par les habitants du Hameau de la Becque, même si la solution d'enfouissement ne règle en rien la problématique de l'exposition des populations humaines et animales aux **ondes électromagnétiques**.



# ACTEURS 15

## Un principe de précaution absent du projet

Consacré par l'article 5 de la charte de l'environnement et inscrit dans la constitution française, ce principe a été édicté pour justifier l'action politique en matière de protection de la santé, lorsqu'il existe des dangers plausibles, sérieux et irréversibles liés à des expositions actuelles et futures et lorsqu'il existe des incertitudes, un manque de connaissances scientifiques. **Toutes ces circonstances s'appliquent aux ondes électromagnétiques résultant du transport d'électricité dans les lignes à très haute tension.**

L'histoire nous enseigne que l'application des mesures de précaution proportionnées prises dès les premières alertes permet d'éviter les coûts encourus avec l'amiante, le tabac, les PCB, les rayons X, etc...  
**De telles leçons s'appliquent à la problématique des ondes électromagnétiques.**

Dans le document RTE, Il est question d'indemnisations ou de mesures compensatoires vis à vis de constructions aujourd'hui incompatibles avec les plans d'urbanisme (interdiction de construction à moins de 300 m d'une ligne à haute tension).

Par ailleurs, le gouvernement a traduit les engagements du Grenelle par l'adoption du décret du 1er décembre 2011 imposant une surveillance des champs électromagnétiques pour les lignes supérieures à 50 kV.

Comment ne pas imaginer dans ce cas l'existence d'un **risque pour les populations** autour de l'ouvrage quel que soit le trajet retenu ? **Aucune mesure de prévention du risque sanitaire** n'est envisagée alors que les populations se plaignent déjà d'une ligne existante trois fois moins puissante !

## En conclusion, c'est le projet lui même qu'il faut enfouir !

Difficile, au départ, d'être contre ce projet puisqu'il est présenté comme indispensable pour assurer notre confort électrique dans un souci légitime et incontournable de moindre impact environnemental, en développant notamment les énergies renouvelables.

Mais la réalité est toute autre. Il s'agit de continuer à **promouvoir le modèle centralisé de production nucléaire** que nous menons depuis les années 70 et qui nécessite effectivement des **réseaux de transport conséquents** et pour le coup, **particulièrement impactants** !

Pour CAP21, il n'est pas question de défigurer ou d'enfouir. Nous considérons que ce projet n'est pas opportun et demandons à ce que les 95 millions d'euros (voire 480 millions d'euros en cas d'enfouissement) soient affectés au **renforcement et à l'enfouissement des lignes de distribution** pour assurer vraiment la sécurité d'approvisionnement en électricité au meilleur coût social et environnemental dont RTE se réclame en objectif de ce projet.

**cndp**

Commission particulière

du **débat public**  
Lille-Arras THT

2400 Tour Lille europe  
11, Parvis de Rotterdam  
59777 Euralille - Tél 03 59 09 68 59  
[contact@debatpublic-lillearrastht.org](mailto:contact@debatpublic-lillearrastht.org)

||||| [www.debatpublic-lillearrastht.org](http://www.debatpublic-lillearrastht.org)